

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00118
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Elifane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

M. Schwartz


Le Maire,

Martine SCHWARTZ

REC U EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211213-D20210011910-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00119
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Elifane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

M. Schwartz


Le Maire,

Martine SCHWARTZ

REC U EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211213-D20210011910-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00120
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)s excuse(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 décembre 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES
DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

• Alinéa 4 : Marchés publics Attribution de marchés

• Piétonisation de la rue du Général de Gaulle :

Lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
Lot unique	PONTIGGIA SAS	106 100,20 €

• Fourniture d'électricité pour les bâtiments et installations de la ville de Kayserberg Vignoble - 2ème consultation suite à une déclaration sans suite

Lot	Entreprise retenue	Montants H.T.
Lot unique	ALSEN	76 635,69 € Montant Total annuel Fourniture et Acheminement en € HTT soit 229 907,08 € HTT sur 3 ans Ce qui correspond à 149 467,86 € TOTAL annuel HT soit 448 403,58 € HT sur 3 ans

• Réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation ALBERT SCHWEITZER-

Lots		Entreprises retenues	Montants H.T.
Lot 19	Agencement	SAS Volume Agencement	212 816,00 €
Lot 20	Impressions et supports graphiques	Kascen	38 306,00 €
Lot 21	Équipements électriques	ATELIERS SAINT ROCH GROUPE ADN	114 499,77 €
Lot 22	Production audiovisuelle et multimédia	Motion Agency	118 403,00 €
Lot 23	Conception graphique	Agence les Pistoleros	21 945,00 €
Lot 24	Écriture de textes	LES PISTOLEROS	36 500,00 €
Lot 25	Soclage d'œuvres	AINU	9 910,00 €

Alinéa 6 – Assurance - Indemnité de sinistre

15/11/2021 : remboursement de 711,60 € suite à un choc de véhicule identifié sur mobilier urbain



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211213-D20210012000-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00121
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CRÈCHE BRISTEL À LA CCVK

Mme Patricia BEXON, Adjointe en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Solidarité rappelle à l'assemblée que la ville de Kaysersberg a entrepris des travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle Bristel, 10 rue du Collège à Kaysersberg afin de la transformer en crèche. La compétence Petite Enfance étant du ressort de la Communauté de Communes, il convient de délibérer afin de leur mettre à disposition à titre gratuit le bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il vous est proposé de signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment de la Crèche de Kaysersberg. Cette convention, présentée en annexe, définit également les modalités de prise en charge du fonctionnement du bâtiment.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les termes de la convention à signer avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en charge de la gestion de la crèche de Kaysersberg telle que jointe en annexe.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Dematis
066-200052603-20211213-D2021001210-0E



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00122
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE GESTION DES LOCAUX DE LA MÉDIATHÈQUE DE KAYSERSBERG

Mme le MAIRE rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé dans sa séance du 18 octobre 2021, le retour à la ville des espaces de bâtiments non nécessaires à l'exercice de la compétence « médiathèque » par la communauté de communes. Une convention entre les deux collectivités définira à partir du 1^{er} janvier 2022, les modalités de gestion du bâtiment, en particulier des espaces communs. Le projet de convention est joint en annexe.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de compétence de gestion des locaux de la Médiathèque entre la CCVK et la Commune.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les termes de la convention à signer avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg portant sur le transfert de compétence de gestion des locaux de la Médiathèque tel que présentée en annexe.

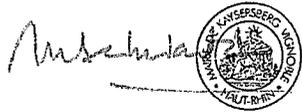
CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Dematis
066-200052603-20211213-D20210012210-0E

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00123
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurator(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MÉDIATHÈQUE - FONDS DE CONCOURS À VERSER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil municipal de la commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

Pour l'année 2021, le fonds de concours pour la commune s'élève à 7 867 €.

Les travaux à prendre en compte concernent :

	Entreprises	Montant HT	Fds de concours KBV (50%)
Solde rénov* énergétique Contrôle technique	Bureau Veritas Construction	199,50 €	99,75 €
Installation branchement fibre logement médiathèque	Le Saint Electricité	426,00 €	213,00 €
Mise en conformité ascenseur médiathèque	Feller industries	5 277,70 €	2 638,85 €
Remplacement du parquet du logement	Parket9	2 568,20 €	1 284,10 €
Rapport RVRAT	Véritas	1 700,00 €	850,00 €
Remplacement blocs secours	Le Saint Electricité	221,00 €	110,50 €
Mise en conformité parafoudre 11/21	Sonorest	3 692,00 €	1 846,00 €
Mise en conf électrique du logement	Le Saint Electricité	456,24 €	228,12 €
Remplacement de mitigeurs	Soredi Henry	783,32 €	391,66 €
Mise en conf parafoudre 27/01/21	Sonorest	410,00 €	205,00 €
		15 734,0 €	7 867,0 €

Lors du Conseil Communautaire du 9 Décembre 2021, la Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg à approuver de manière concordante, le versement de ce fonds de concours d'un montant de 7 867 € par la Commune de Kaysersberg Vignoble.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021 je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20211213-D20210012310-DE

ENTENDU les explications du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10

Vu la décision de la CLETCP du 29 avril 2007

Considérant le montant des travaux réalisés sur le bâtiment médiathèque,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le versement par la commune de Kaysersberg Vignoble à la Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg, d'un fonds de concours d'un montant de 7 867 €, représentant 50 % des travaux réalisés à la Médiathèque.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN --- ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE --- Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 24 Procurations : 3 Excuses : 2 Absents : 0
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00124
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique qu'il est proposé une décision modificative n°3 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 000,00 €.

Cela résulte de la synthèse des éléments suivants :

- 1/ Inscription de crédits de reversement de Dégrevement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs pour 400 €. Cette ouverture de crédits est financée par la réduction des crédits du chapitre 011 charges à caractère générale pour 400 €
- 2/ Inscription de crédits pour le paiement à la CCVK d'une subvention d'équipement pour des travaux réalisés sur le bâtiment de la médiathèque pour 8 000 €. Cette ouverture de crédits est financée par la réduction de crédit du chapitre 23 immobilisations en cours pour 8 000 €
- 3/ Inscription d'opération comptable de transferts de crédits afin de régulariser comptablement la finalisation de l'opération 19502 Carrefour Est de Kientzheim par redéploiement de 11 000 € du chapitre 23 immobilisation en cours.
- 4/ Inscription en dépenses et recettes d'écritures d'intégrations comptables d'avances sur marchés sur opération pour 12 000,00 €

L'ensemble de ces mouvements est traduit comptablement dans les tableaux ci-après.

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Chapitre / Article / Opération	Montant	Chapitre / Article / Opération	Montant
014 Atténuation de produits / 7391171 Dégrevement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des Jeunes agriculteurs	400,00			
011 Charges à caractère général / 611 Contrats de prestations de services	-400,00			
	Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

REC EN PR
Le 16 décembre
VIA DOTELEC - Demais
068-200052603-20211213-D20210012410-DE

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération - Chap/Article	Montant	Opération - Chap/Article	Montant
23 Immobilisations en cours / 2315 Installations, matériel et outillage techniques	-11 000,00		
19502 Carrefour est Kientzheim / 21 Immobilisations corporelles / 2112 Terrains de voirie	11 000,00		
23 Immobilisations en cours / 2315 Installations, matériel et outillage techniques	-8 000,00		
204 Subventions d'équipements versées / 2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	8 000,00		
041 Opérations patrimoniales / 2313 Constructions	12 000,00	041 Opérations patrimoniales / 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	12 000,00
Total dépenses :	12 000,00	Total recettes :	12 000,00
Total Dépenses	12 000,00	Total Recettes	12 000,00

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal de la ville telle que précisée dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00125
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)s excuse(e)s : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 décembre 2021

TARIFS 2022

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances explique à l'assemblée que comme chaque année, il convient de définir les tarifs applicables au sein de la commune présentés dans l'annexe ci-jointe. L'ensemble des tarifs a été regroupé dans un seul document afin de faciliter la lisibilité pour les usagers.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

CONSIDERANT que les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics,
 CONSIDERANT que ce pouvoir revient au Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les modifications ou ajouts de tarifs tels que présentés en annexe.

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

RECU EN PREFECTURE
 Le 16 décembre 2021
 VIA DOTELEC - Demalis
 068-200052603-20211213-D20210012510-DE




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ---
ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE ---
Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 24 Procurations : 3 Excusés : 2 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00126
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 décembre 2021

**REDEVANCE 2021 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES
OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUES**

Suite à une erreur de calcul par l'AMF du coefficient de réactualisation des redevances d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunication, cette dernière a retransmis une nouvelle édition comportant le nouveau coefficient. Il convient donc de reprendre une délibération en lieu et place de celle adoptée le 18 Octobre 2021.

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée de la nécessité de fixer chaque année les tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication.

Il est proposé de revaloriser les montants en tenant compte de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01). Ces modalités de revalorisation pourraient ensuite être reconduites chaque année.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29,
 VU le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
 VU le décret du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

CONSIDÉRANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE les tarifs pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

	ARTÈRES (en € / km) :		INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique) :	AUTRES (€/m²) (cabine tél, sous répartiteur) :
	Souterrain :	Aérien :		
Domaine public communal routier	41,29 €	55,05 €		27,53 €

DECIDE de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01),

INSCRIT annuellement cette recette au compte 70323,

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à ces décisions.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
 Le 16 décembre 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 068-200052003-20211213-D20210012610-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 3
Excusés : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

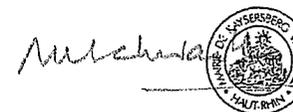
EXTRAIT N°2021.00127
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 23	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Henri STOLL
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 décembre 2021.

SUBVENTIONS : AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES

M. Henri STOLL, quitte la salle pendant la durée des débats.
 Le nombre de votant est de : 26 (23 présents + 3 procurations).

M. Agnès DENTZ, adjointe au maire rappelle à l'assemblée que le montant des subventions aux associations est décidé par le conseil municipal lors de sa séance budgétaire. Toutefois, pour éviter les difficultés de trésorerie en début d'année, certaines associations sollicitent le versement d'acomptes avant ce vote. Ces dispositions sont réglées par les conventions passées entre les associations ci-après et la ville.

Pour les mettre en œuvre, il convient de décider du montant de la subvention 2022. Il est précisé que ces montants sont susceptibles d'être ajustés par une nouvelle délibération en fonction de l'exécution budgétaire réelle de chaque association.

Association	Montant de la Subvention 2022 (avant séance budgétaire)
« KABCA » (Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace)	65 000,00€ <i>dont 40 000€ à verser avant le vote du Budget</i>
« 1,2,3 Soleil » - périscolaire à Kaysersberg	124 000,00 € <i>À verser par mensualité à partir de janvier</i>
Association Familiale de Sigolsheim pour le périscolaire « L'île aux Enfants »	160 000,00 € <i>À verser par mensualité à partir de janvier</i>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le montant des subventions 2022 susvisées aux Associations :

AUTORISE le versement d'une partie de ces subventions 2022 susvisées avant le vote du Budget général 2022 selon les modalités précisées ci-dessus.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2021, M. le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

068-200052603-20211213-D20210012710-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00128
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2022 comme détaillées ci-après :

Budget Ville :

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(e)(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

**AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET 2022**

M Benoît KUSTER, adjoint en charge des finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les différents budgets de Kayserberg Vignoble.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,
et les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

RECU EN PRESENCE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200952603-20211213-020210012810-DE

Chapitre ou opération	Articles	Budget 2021 (hors RAR)	Crédits pouvant être autorisés (25%)	Autorisation
(20) Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	2031 Frais d'études	80 000,00		30 000,00
(204) Subventions d'équipement versées	20422 privé bâtiment, installations	50 000,00		
(21) Immobilisations corporelles	2135 Installations générales, agencements	223 344,77		170 000,00
(23) Immobilisations en cours	2315 Installation, matériel et outillage technique	79 000,00		
(18304) PATRIMOINE HISTORIQUE	2313 Constructions	24 600,00		
(18501) CHEMINS RURAUX	2151 Réseaux de voirie	99 700,00		
(18502) VOIRIE SIGOLSHEIM	2315 Installation, matériel et outillage technique	15 200,00		
(18503) SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC	2315 Installation, matériel et outillage technique	120 000,00		
(19201) PARC MEDIATHEQUE	2312 Agencements et aménagements de terrains	30 000,00		400 000,00
(19301) RESTRUCTURATION MUSEE SCHWEITZER	2313 Constructions	441 822,36		
(19303) RENOV. ENERGETIQ. ECOLE GEILER	2031 Frais d'Etudes	78 000,00		
(19304) CRECHE BRISTEL	2315 Installation, matériel et outillage technique	930 633,23		
(19306) LOCAL RESTOS DU CŒUR	2313 Constructions	109 007,38		
(19501) REFLECTION RUE DES HETRES, TILLEULS	21728 Autres agencements	60 000,00		
(19502) CARREFOUR EST KIENZTZEIM	2112 Terrains de voirie	11 000,00		
(19601) EXTENSION SALLE THEO FALLER	2313 Constructions	20 000,00		
(20201) ADAP	2313 Constructions	126 000,00		
(21201) MATERIEL CULTURE	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000,00		
(21202) DECORATION DE NOEL	2188 Autres immobilisations corporelles	11 950,00		
(21301) VEGETALISATION COURS D'ECOLE	2031 Frais d'Etudes	30 000,00		
(21302) ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES	2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00		
(21303) PERISCOLAIRE KB STORES	2188 Autres immobilisations corporelles	6 000,00		
(21304) RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOL	2031 Frais d'Etudes	43 300,00	918 489,44	
(21305) REPARATION REMPART ENTREE OUEST KI	2135 Installations générales, agencements	8 400,00		
(21306) DIAGNOSTIC EGLISE KB	2031 Frais d'Etudes	20 000,00		
(21307) MODIFICATIONS FONTAINE PLACE MAIRIE KB	2135 Installations générales, agencements	28 400,00		
(21308) REPRISE ETANCHEITE FONTAINE EGLISE SI/TRIBU	2135 Installations générales, agencements	18 600,00		
(21309) RENOVATION ENERGETIQUE MAISON RUE DU MC	2315 Installation, matériel et outillage technique	50 000,00		
(21310) GARAGE APPARTEMENT MEDIATHEQUE	2313 Constructions	62 000,00		
(21311) MISE AUX NORME REGLEMENTAIRES BATIMENTS	2135 Installations générales, agencements	20 000,00		
(21312) ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAL	2135 Installations générales, agencements	20 000,00		
(21401) MAISON STRAUSSGILT	2138 Autres constructions	57 000,00		
(21501) BASSINS D'ORAGE ACQUISITIONS FONCIERES	2118 Autres terrains	200 000,00		
(21503) PASSERELLE CAMPING	2313 Constructions	160 000,00		
(21504) AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARK	2318 Autres Immo. Corporelles en cours	17 600,00		
(21506) PARKING SOUS COUVENT	2151 Réseaux de voirie	60 000,00		
(21510) CONTRÔLE ET MISE AUX NORMES POT. INCENDIE	21568 Autres matériels, outillages incendie	10 000,00		
(21511) ECLAIRAGE PUBLIC	21538 Autres réseaux	30 000,00		
(21512) PETITES OPERATIONS DE VOIRIE	2151 Réseaux de voirie	29 500,00		
(21601) SKATE PARC SIGOLSHEIM	2313 Constructions	27 000,00		
(21602) EQUIPEMENT INFRASTRUCTURES SPORTIVES	2188 Autres immobilisations corporelles	45 000,00		
(21901) CHANGEMENT PANNEAUX LUMINEUX KBV ET LOC	21578 Autre matériel et outillage de voirie	27 900,00		
(21902) RESTRUCTURATION DES SERVICES	2315 Installation, matériel et outillage technique	25 000,00		
(21903) SYSTEME D'INFORMATION MAIRIE / ECOLES	2183 Matériel de bureau et informatique	100 000,00		50 000,00
(21904) AMENAGEMENT R+1 MAIRIE SIGOLSHEIM	2315 Installation, matériel et outillage technique	53 000,00		100 000,00
TOTAL		3 673 957,74	918 489,44	750 000,00

Budget Camping :

Chapitre ou opération	Articles	Budget 2021 (hors RAR)	Crédits pouvant être autorisés (25%)	Autorisation
(20) Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	2031 Frais d'études	20 000,00		2 000,00
(21) Immobilisations corporelles	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00		1 000,00
(22) Immobilisations corporelles	2128 Autres agencements et aménagements	5 000,00	10 028,53	2 000,00
(23) Immobilisations corporelles	2135 Installations générales, agencements	10 000,00		4 000,00
(24) Immobilisations corporelles	2152 Installations de voiries	2 114,13		1 000,00
TOTAL		40 114,13	10 028,53	10 000,00

Budget Régie Communale :

Chapitre ou opération	Articles	Budget 2021 (hors RAR)	Crédits pouvant être autorisés (25%)	Autorisation
(20) Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	2031 Frais d'études	5 000,00		3 000,00
(21) Immobilisations corporelles	2151 Installations complexes spécialisées	10 000,00	14 678,18	3 000,00
(21) Immobilisations corporelles	2154 Matériel industriel	18 712,71		3 000,00
(23) Immobilisation en cours	2313 Constructions	25 000,00		3 000,00
TOTAL		58 712,71	14 678,18	12 000,00

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00129
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)s excuse(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

FORÊT COMMUNALE : PROGRAMME D'EXPLOITATION 2022, ÉTAT D'ASSIETTE 2023

M. Michel BLANCK, adjoint au maire en charge de la forêt fait part à l'assemblée :
La commission en charge des affaires forestières s'est réunie le 30 Novembre 2021 pour examiner le programme d'exploitation forestière 2022 proposé par l'ONF ainsi que l'état d'assiette 2023.

L'état d'assiette 2023 est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Le budget prévisionnel de l'exploitation forestière 2022 s'établit comme présenté ci-dessous en dépenses et en recettes, soit un solde prévisionnel d'exploitation de 285 651 € HT (131 € / ha).

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Domains
068-200052603-20211213-D20210012910-0E

Prévisions activité / budget 2022

Ia - COMMERCIALISATION DES BOIS

Produit bois	118 572
Produit chasse	92 570
Produit divers	271
Total HT	211 413

Recettes bois



Ib - RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION

Total recettes (HT)	647 216
---------------------	---------

Travaux en forêt



Travaux de gestion	1000
Travaux de protection	10000
Travaux de régénération	10000
Travaux de confort	10000
Travaux de confort	10000
Travaux de confort	10000
Total dépenses (HT)	31000

II - TRAVAUX PATRIMONIAUX (total investissement et fonctionnement € HT)

Travaux de gestion	1000
Travaux de protection	10000
Travaux de régénération	10000
Travaux de confort	10000
Travaux de confort	10000
Travaux de confort	10000
Total général travaux (HT)	31000

Repartition des recettes



III - BILAN FINAL

RECETTES	211 413
DEPENSES	31 000
Total général (HT)	180 413

Repartition des dépenses



DEPENSES	31 000
Total général (HT)	31 000

SOLDE RECETTES - DEPENSES = 285 681 € ht

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le programme d'exploitation et de travaux forestiers 2022 qui se résume ainsi :

RECETTES	2021
Bois	647 240 €
Chasse (sur surfaces forêt communale)	92 570 €
Subventions (80% sur trx réalisés nov)	25 300 €
Menus produits	271 €
Concessions	1 000 €
Remboursement frais de protection	10 000 €
Plan rebond CEA	12 400 €
Total général (HT)	788 781 €

Total par hectare : 363 €

DEPENSES	2021
Exploitation	341 280 €
Travaux	107 210 €
Travaux protection contre les dégâts des cervidés	15 260 €
Frais de garderie	35 000 €
Divers (contribution à l'Ha)	4 350 €
Total général (HT)	503 100 €

Total par hectare : 231 €

APPROUVE l'état d'assiette 2023 tel que présenté en annexe

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 21	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 6 (M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Martine Schwartz
Maire



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00130
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)s : M. Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

CESSION D'UNE PARCELLE VITICOLE

M. Michel BLANCK, adjoint au Maire, fait part à l'assemblée que la Ville de Kayserberg Vignoble souhaite vendre des parcelles viticoles aux exploitants titulaires de baux ruraux conclus avec la commune pour financer la réalisation des bassins d'orage.

Une première délibération en séance du 18 octobre 2021 est intervenue pour 13 acquéreurs.

Après réflexion, les locataires, MM. Etienne TEMPE et David GSELL ont également accepté la proposition de la commune d'acquiescer les parties qu'ils exploitent de la parcelle n° 37 section 15 au lieu-dit Neumatten à Sigolsheim pour un montant de 1 100 € de l'are. Sous réserve d'arpentage, les transactions concerneraient :

- 32,84 ares pour M. Etienne TEMPE soit un montant total de 36.124 € hors frais
- 32,66 ares pour M David GSELL soit un montant total de 35.926 € hors frais

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'estimation de la SAFER du 2 juin 2021

VU l'avis des domaines du 11 octobre 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle viticole n° 37 section 15 d'environ au lieu-dit Neumatten à Sigolsheim à l'exploitant titulaire du bail rural conclu avec la commune ou à un ayant droit, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

Locataire	Ban Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface ares	Prix / are	Prix total de vente	Estimation SAFER	Estimation des Domaines
TEMPE Etienne	Sigolsheim Neumatten	15	37	32,84 *	1 100 €	36 124 €	1 100 €	1 200 €
GSELL David	Sigolsheim Neumatten	15	37	32,66 €	1 100 €	35 926 €	1 100 €	1 200 €

*sous réserve d'arpentage

ACCEPTÉ que les cessions ci-dessus interviennent :

- au profit de M. Etienne TEMPE et Mme Morgane TEMPE née BISCHOFF pour une surface d'environ 32,84 €
- au profit de M. David GSELL et Mme Sophie GSELL née CARBONNEL pour une surface d'environ 32,66 €

DECIDE de fixer le prix de vente, en tenant compte de l'estimation de la SAFER et de l'avis des Domaines, à 1 100 € de l'are

DIT que les cessions se feront par acte administratif

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20211213-D20210013010-D-E

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00131
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)s excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

DÉCOMPTÉ DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS ET MODIFICATIONS DU PROTOCOLE ARTT

Une évolution règlementaire avec notamment l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige à revoir certaines dispositions concernant le décompte du temps de travail. Ce dernier doit être réalisé sur la base d'une durée annuelle du travail effectif de 1 607h. Les deux jours fériés spécifiques applicables en Alsace Moselle ne peuvent pas être déduits du temps de travail règlementaire.

Des modifications doivent donc être apportées au protocole ARTT qui avait été adopté lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Elles concernent toutes les mentions faites au temps de travail à 1 592 heures qui sont remplacées par des mentions à 1 607 heures.

Dans une volonté d'harmonisation des différents documents et afin de préciser certaines règles de fonctionnement, les paragraphes suivants ont également été modifiés :

- Titre 4 – Organisation du temps de travail

o Paragraphe 4.2.3 : les horaires de travail du service technique.

Au vu des évolutions climatiques et l'incertitude des périodes de fortes chaleurs, la période estivale pendant laquelle l'organisation de travail diffère du reste de l'année sera déclenchée selon les conditions météorologiques et non sur une période fixée à l'avance

o Paragraphe 4.2.4 : les horaires de travail du service de la Police Municipale.

L'heure de prise de service du lundi matin est modifiée (6h pour l'agent en charge du stationnement du marché et non 7h).

Le paragraphe concernant les congés annuels est supprimé.

Ces différentes modifications ont été soumises à l'examen des Comité Technique et CHSCT du 25 novembre 2021 qui ont délivré un avis favorable.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

VU la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

VU la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;

VU l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

VU l'avis favorable des Comité technique et CHSCT du 25 Novembre 2021

CONSIDÉRANT que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

CONSIDÉRANT que la collectivité n'applique aucun congé extra légal ;

CONSIDÉRANT que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1er janvier suivant leur définition ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONFIRME que le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effective de 1 607 heures*, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. (*compte non tenu des jours fériés Alsace Moselle).

APPROUVE les modifications apportées au protocole ARTT avec application au 1^{er} janvier 2022 :

- Titre 4 – Organisation du temps de travail

o Paragraphe 4.2.3 : les horaires de travail du service technique.

Au vu des évolutions climatiques et l'incertitude des périodes de fortes chaleurs, la période estivale pendant laquelle l'organisation de travail diffère du reste de l'année sera déclenchée selon les conditions météorologiques et non sur une période fixée à l'avance

o Paragraphe 4.2.4 : les horaires de travail du service de la Police Municipale.

L'heure de prise de service du lundi matin est modifiée (6h pour l'agent en charge du stationnement du marché et non 7h).

Le paragraphe concernant les congés annuels est supprimé.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

RECU EN PREFECTURE
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le 16 décembre 2021

VIA DOTELEC - Domatils

068-200052603-20211213-D20210013110-0E

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN --- ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE --- Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 24 Procurations : 3 Excuses : 2 Absents : 0
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00132
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahla GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS ET MODIFICATION DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Une évolution réglementaire avec notamment l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige à revoir certaines dispositions concernant le décompte du temps de travail. Ce dernier doit être réalisé sur la base d'une durée annuelle du travail effectif de 1 607h. Les deux jours fériés spécifiques applicables en Alsace Moselle ne peuvent pas être déduits du temps de travail réglementaire.

Des modifications doivent donc être apportées au règlement intérieur du personnel communal qui avait été adopté lors de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Elles concernent toutes les mentions faites au temps de travail à 1 592 heures qui sont remplacées par des mentions à 1 607 heures.

Dans une volonté d'harmonisation des différents documents et afin de préciser certaines règles de fonctionnement, les paragraphes suivants ont également été modifiés :

- Partie II – Chapitre : Les temps de présence - Paragraphe 28 : des temps d'habillage maximum ont été fixés.
- Partie III – Chapitre : Protection sociale - Paragraphe 45 : la participation plafond de la collectivité à la complémentaire prévoyance a été modifiée selon les dernières décisions prises en conseil municipal du 18 octobre 2021.
- Partie III – Chapitre : Les prestations d'action sociale : il a été mentionné que la collectivité cotise pour les agents au CNAS.
- Partie IV – Chapitre : Utilisation des locaux et du matériel - Paragraphe 55 : l'indemnité de restauration ayant évolué et étant sans doute encore amenée à évoluer dans le temps, le montant a été remplacé par la mention « selon les plafonds en vigueur ».

Ces différentes modifications ont été soumises à l'examen des Comité Technique et CHSCT du 21 novembre 2021 qui ont délivré un avis favorable.



Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

VU la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

VU la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;

VU l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

VU l'avis favorable des Comité technique et CHSCT du 25 Novembre 2021

CONSIDÉRANT que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

CONSIDÉRANT que la collectivité n'applique aucun congé extra légal ;

CONSIDÉRANT que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1er janvier suivant leur définition ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONFIRME que le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effective de 1 607 heures*, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. (*compte non tenu des jours fériés Alsace Moselle).

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du personnel communal avec application au 1^{er} janvier 2022 :

- Partie II – Chapitre : Les temps de présence - Paragraphe 28 : des temps d'habillage maximum ont été fixés.

- Partie III – Chapitre : Protection sociale - Paragraphe 45 : la participation plafond de la collectivité à la complémentaire prévoyance a été modifiée selon les dernières décisions prises en conseil municipal du 18 octobre 2021.

- Partie III – Chapitre : Les prestations d'action sociale : il a été mentionné que la collectivité cotise pour les agents au CNAS.

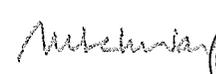
- Partie IV – Chapitre : Utilisation des locaux et du matériel - Paragraphe 55 : l'indemnité de restauration ayant évolué et étant sans doute encore amenée à évoluer dans le temps, le montant a été remplacé par la mention « selon les plafonds en vigueur ».

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00133
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

TABLEAU DES EMPLOIS

Tous les ans, le Conseil Municipal doit approuver le tableau des effectifs de la Collectivité.

Depuis la loi n°2019-828 du 6 Aoû 2019 de transformation de la fonction publique, le tableau des effectifs peut être converti en tableau des emplois, ce qui permet à la collectivité une plus grande souplesse lors des avancements de grades et lors des recrutements sur des postes devenus vacants. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de délibérer pour transformer un poste lors d'un avancement de grade ou d'un recrutement.

Ce tableau recense tous les postes ouverts budgétairement, pourvus ou non. Il propose pour chaque poste les grades susceptibles de correspondre ainsi que les grades, quotités de travail et catégories des postes effectivement occupés.

Il est proposé également de remettre à jour les effectifs et postes ouverts comme suit : Réajustement du nombre de postes ouverts selon les futurs besoins de la Collectivité : 68 postes ouverts en décembre 2020 contre 61 aujourd'hui. Cette baisse s'explique par la transformation du tableau des effectifs en tableau des emplois; le nombre de postes pourvus étant stable.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20211213-D20210013310-0E

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
VU les budgets communaux

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le tableau des emplois du personnel de la Ville de Kayserberg Vignoble tel que présenté en annexe ;

APPROUVE la mise à jour des effectifs telle que présentée ci-après :

TABLEAU DES EMPLOIS - Décembre 2021

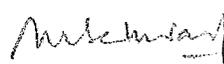
Emplois	EMPLIS FONCTIONNELS						
	Etat actuel		Avant délibération		Après délibération		
	Nbre de postes occupés	Nbre de postes occupés ETP	Nbre de postes ouverts	Nbre de postes vacants	Nbre de postes créés ou supprimés	Nbre de postes ouverts	Dont nbre de postes vacants
Emploi fonctionnel Ville Administrative	1	1	1	0		1	0
Catégorie A Ville Administrative	1	1	2	1	-1	1	0
Ville Technique	1	1	4	0	-1	3	0
Catégorie B Ville Administrative	4	4	4	0	0	4	0
Ville Technique	2	2	4	1	-1	3	1
Ville Animation	1	1	1	0		1	0
Catégorie C Ville Administrative	13	12,17	15	1	-1	14	1
Camping Administrative	1	1	1	0		1	0
Ville Technique	23	21,45	27	4	-2	25	1
Camping Technique	1	1	1	0		1	0
Ville Culturelle	1	1	1	0		1	0
Ville Médico-sociale	4	3,2	4	0		4	0
Ville Police municipale	2	2	3	0	-1	2	0
Totaux	55	51,82	68	7	-7	61	3

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Excuses : 2
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00134
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

**CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS
POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS ET
TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ**

Mme le MAIRE propose, comme chaque année, d'engager du personnel saisonnier, afin de seconder le personnel communal au cours de l'été 2022, et pour faire face à l'accroissement de travail en raison de l'afflux touristique pendant le marché de Noël 2022.

Pour la saison estivale (du 1^{er} mai au 31 août), 7 postes répartis de la manière suivante seraient à créer :

- SERVICES TECHNIQUES : 2 pour la durée de 2 mois
- SERVICES ESPACES VERTS : 2 pour une durée de 2 mois
- MUSÉE : 1 pour une durée de 2 mois
- CAMPING : 2 pour une durée de 3 mois

Il est précisé qu'afin de satisfaire un maximum de demandes d'emploi estival, les postes créés seraient pourvus à raison de petites périodes de 2 à 3 semaines.

Pour la période du marché de Noël 2022, ce sont 25 postes qu'il conviendrait de créer pour assurer le contrôle du stationnement des véhicules.

Enfin, afin de faire face à tout accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité qui pourrait intervenir au niveau des services municipaux au cours de l'année 2022, il est proposé de créer :

- Un poste non permanent d'agent technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité
- Un poste non permanent d'agent technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité

étant précisé que si un recrutement devait avoir lieu sur ce poste, celui-ci n'excéderait pas la période légale de 12 mois.

Mme le Maire précise également que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la Ville et du Camping.

RECU EN PRÉFECTURE
Le 16 décembre 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20211213-020210013400-0E

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;
VU le tableau des emplois de la collectivité territoriale ;
VU le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique pour faire face à un éventuel besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE

- La création de 7 postes d'agents contractuels non permanents pour la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2022 (accroissement saisonnier)
- La création de 25 postes d'agents contractuels non permanents pour la période du marché de Noël 2022 (accroissement saisonnier)
- La création de 2 postes d'agents contractuels pour faire face à d'éventuels besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période maximale de 12 mois à temps complet

PRÉCISE QUE

Tous ces postes seront rémunérés par référence à l'échelon du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire maximale de 35 heures.

APPROUVE le tableau des emplois non permanents comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS - Décembre 2021

EMPLOIS NON-PERMANENTS						
Budget	Grade	Coût	Nbre de postes ouverts	Nbre de postes occupés	Nbre de postes occupés ETP	Nbre de postes vacants
Ville	Attaché	A	1	1	1	0
Ville	Apprenti		3	3	3	0
Ville	Adjoint Technique - Saisonniers Eté 2022	C	7	0	0	7
Ville	Adjoint Technique - Saisonniers Noël 2022	C	25	0	0	25
Ville	Adjoint Technique (Acc Saisonnier - année 2022)	C	1	1	1	0
Ville	Adjoint Technique (Acc Temporaire - année 2022)	C	1	1	1	0
Ville	Service civique		2	0	0	2

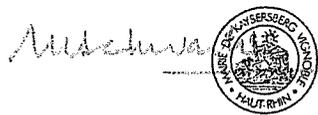
AUTORISE

Le maire à procéder au recrutement des agents sur les postes précités et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN --- ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE --- Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 24 Procurations : 3 Excuses : 2 Absents : 0
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00135
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Nathalie FRITSCH, Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 décembre 2021

RÉVISION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AU 01.01.2022

La collectivité est adhérente au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut Rhin et a souscrit un contrat avec CNP Assurances et SOFAXIS. Ce contrat garantit la collectivité pour les risques liés aux congés pour raison de santé CNRACL et/ou IRCANTEC.

Par courrier du 28 juin 2021, CNP Assurances a résilié à titre conservatoire l'ensemble du contrat groupe au vu de l'aggravation de la sinistralité et du déséquilibre financier constaté. L'assureur a demandé la mise en place de mesures tendant à trouver un équilibre financier pour 2022 et 2023, de fait un nouveau bilan technique et financier sera réalisé en 2022.

Dans un contexte national fortement dégradé en matière d'absentéisme, conduisant au retrait de plusieurs assureurs sur le marché, le Centre de Gestion a décidé de négocier avec CNP Assurances. Toutefois les propositions de révisions n'ont été communiquées au Centre de Gestion que fin septembre. De telle sorte que, la manière dont s'est déroulée cette demande de révision n'a pas permis de relancer un nouveau marché et a contraint le Centre de Gestion afin d'assurer la pérennité des contrats en cours.

Ainsi la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion réunie le 7 octobre a retenu la proposition de l'assureur qui consiste en une augmentation globale des taux de cotisations de 18.4% pour 2022 pour l'ensemble des contrats d'assurance souscrits auprès du CNP Assurances et SOFAXIS.

Le taux communiqué ci-dessous s'appliquera sur le même périmètre de garanties que celui souscrit précédemment, à partir de janvier 2022 :

Garanties souscrites	Taux actuel	Taux au 01/01/2022
Décès/MO30/LMLD/ATPM10/MAT	5.18%	6.13%

La collectivité sera destinataire d'un avenant qui viendra modifier le contrat au 01/01/2022.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 décembre 2021
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20211213-D20210013510-DE

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le courrier du Centre De Gestion 68 en date du 16 Novembre 2021 relatif à la révision du contrat groupe d'assurance statutaire au 01/01/2022 souscrit auprès de CNP assurances et Sofaxis

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'augmentation du taux de cotisation selon le tableau suivant :

Garanties souscrites	Taux actuel	Taux au 01/01/2022
Décès/MO30/LMLD/ATPM10/MAT	5.18%	6.13%

CHARGE le maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.




Le Maire,

Martine SCHWARTZ